Pack – comptabilité perfectionnement et maîtriser l'arrêté des comptes – parcours digitaux

(1/3)

INFORMATIONS

DURÉE
7h35

PRIX
1 000 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

CONCEPTEUR
Expert KPMG

LANGUE(S) DISPONIBLE(S)
Français

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Personnel des fonctions comptables
- Comptables souhaitant se perfectionner ou évoluer professionnellement

PRÉREQUIS
- Aucun

OBJECTIFS
- Mémoriser les bases essentielles de la comptabilité à votre rythme
- Enregistrer les opérations courantes
- Expliquer les opérations comptables techniques
- Intégrer les notions de contrôle interne pour les comptables
- Anticiper les opérations d'inventaire de base
- Traiter les opérations de clôture
- Acquérir les connaissances comptables et fiscales nécessaires à l'établissement de comptes annuels ou de situations comptables

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Modules courts et micro-learning interactifs, dynamiques et quiz de validation des acquis tout au long du parcours
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Fiche de synthèse téléchargeable à la fin du module
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement
- Certification à la clé : valorisez vos compétences avec une certification de réussite KPMG

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

http://www.formation.kpmg.fr/

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

Programme comptabilité perfectionnement – parcours digital (3h55)

(2/3)

INFORMATIONS

DURÉE
7h35

PRIX
1 000 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

CONCEPTEUR
Expert KPMG

LANGUE(S) DISPONIBLE(S)
Français

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

http://www.formation.kpmg.fr/

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France
KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

PARCOURS DIGITAL COMPTABILITE PERFECTIONNEMENT (3h55)

INTRODUCTION

- Délais de paiement

ACHATS ET VENTE

- Cycle achats
  - Contrôle interne
  - Justification des comptes
  - Achats et TVA
- Cycle ventes
  - Enjeux et comptabilisation des modes de paiement
  - Suivi de l'encours client
  - Mentions générales

TRÉSORERIE ET EMPRUNT

- La caisse et la banque
- Les emprunts et VMP
- Les comptes courants et frais bancaires
- Comptes à termes
- Effets
- Affacturage

IMPÔTS ET TAXES

- Impôts sur les sociétés
- Taxes sur salaires
- Contribution économique territoriale
- TVA
- C3S Organic
- Taxe sur affectation des véhicules

CYCLES IMMOBILISATIONS, PERSONNEL ET CAPITAUX PROPRES

- Cycle immobilisations
  - - Définition et mise en pratique
  - Amortissements
- Cycle personnel
  - OD de paie
  - Congés payés
- Cycle capitaux propres
  - Affectation du résultat
  - Subvention

KPMG Academy

Comptabilité
Comptabilité générale
C1132E

Programme maîtriser l'arrêté des comptes – parcours digital (3h40)

(3/3)

INFORMATIONS

DURÉE
7h35

PRIX
1 000 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

CONCEPTEUR
Expert KPMG

LANGUE(S) DISPONIBLE(S)
Français

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

http://www.formation.kpmg.fr/

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France
KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

PARCOURS DIGITAL MAITRISER L'ARRETE DES COMPTES (3h40)

INTRODUCTION
- A qui s'adresse l'information financière ?
- Obligations comptables
- Connaissances et évaluation du contrôle interne
- Contrôles généraux inhérents à l'arrêté des comptes : éléments permanents et contrôles comptables

CYCLES CAPITAUX PROPRES ET IMMOBILISATIONS
- Cycle capitaux propres
  - Capitaux propres
  - Subventions
  - Provisions pour risques et charges
- Cycle immobilisations
  - Immobilisations
  - Amortissement
  - Règles des composants
  - Dépréciation

STOCK ET CUT-OFF
- Cycle stock
  - Inventaire des immobilisations et stock
  - Comptabilisation des stocks
  - Inventaire physique des stocks
  - Coût d'entrée des stocks et dépréciation
- Cut-off
  - Cut off achat
  - Cut off produit

ACHATS, VENTES ET OPÉRATIONS EN DEVISE
- Achats - fournisseurs
- Ventes - clients
- Opérations en devises et comptes bancaires en devises

PERSONNEL ET TRÉSORERIE
- Cycle personnel
  - Comptes de charges de personnel et comptes de tiers liés au personnel
  - Provision pour CP
  - Taxe sur salaires, participation et intéressement
  - Etats, impôts et taxes TVA
  - Autres impôts et taxes
- Cycle trésorerie
  - Banque, caisse et VMP
  - Emprunts, comptes courants, frais bancaires et comptes à terme